VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

Mardi, le 17 mai 1904

Succession de John Strate.

No 72 367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Div. D.

La Plus Grande Occasion d'Acquérir LES Propriétés de Plus Grandes Valeurs

—DU—

DISTRICT "TENDERLOIN"

Nos 213-15 rue N. Bassin (entre les rues Iberville et Bienville.

Louée $150.00 par mois.

Nos 1211-13 rue Iberville (entre les rues Bassin et Franklin).

Louée pour environ $125.00 par mois.

L'encoignure des rues Iberville et Franklin, bornée par les rues Bienville et Bassin.

Louée pour environ $125.00 par mois.

La propriété ci-dessus est connue comme 1215-19 Iberville et 206-08 Franklin.

Si vous désirez un Revenu, comme un Placement en Propriétés Foncières, vous feriez bien de vous renseigner au sujet des Propriétés ci-dessus

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI, le 17 mai 1904 — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., l'Hon. W. B. Sommerville, juge, daté et signé le 11 avril 1904, et à moi adressé, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Iberville (autrefois Douane), Bassin, N. Franklin et Bienville, et désigné comme lot No 1 sur un plan ou devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 12 mars 1904.

D'après ledit plan ledit lot de terre mesurant 32' de face à la rue Bassin sur une profondeur de 83' 4" et 6" entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Iberville [autrefois Douane] Bassin, N. Franklin et Bienville, désigné comme le lot No 3, sur un plan ou devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 12 mars 1904.

D'après ledit plan ou devis, ledit lot de terre mesurant 27' 4" 5" de face à la rue Iberville (anciennement Douane), sur une profondeur sur la ligne de côté du lot No 2, de 41" 6" et une profondeur sur la ligne de côté près de la rue Bassin, de 42' 5" et une largeur dans le fond de 18" 0" et de là 9' 4" et 5".

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Iberville [anciennement Douane], Bassin, N. Franklin et Bienville, désigné comme lot numéro 2 sur un plan ou devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 12 mars 1904.

D'après ledit plan ledit lot de terre mesurant 24' 10" et 2" de face à la rue Iberville (anciennement Douane) sur une profondeur et façade à la rue Franklin de 106' 6" et 7" et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de 41' 6" 0", de là s'élargissant sur une ligne interrompue 18' 9" 3" [9' 4" 5" et 9' 4" et 6"] et de là une deuxième profondeur de 32' 1" et 7", quand ledit lot s'élargit 2' 0" et a une troisième profondeur de 32' et une largeur sur la ligne du fond 44' 6" et 6".

Ledit plan d'Edgar Pilié, voyer, des propriétés ci-dessus décrites est annexé à un inventaire fait par Robert J. Maloney, notaire public, dans la succession ci-dessus, le 21 mars 1904 et peut être inspecté au bureau dudit notaire, No 137 rue Carondelet (Gallier Court).

Conditions—Un moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre, et endossé par lui portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1904; les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 846 rue Commune.

N. B.—Un dépôt de 10 0/0 doit être fait au moment de l'adjudication par l'acquéreur.

Robert J. Maloney, M. E. Neuhauser, avocats.

16 avril—16 17 24 - mai 1 8 15 17

F. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

[illegible] rue Gravier;

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Graham et als vs Benjamin Graham et als.

No 72.786—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

MARDI, 7 JUIN, 1904.

Propriétés de Valeur

—DU—

Premier District.

Consistant de

QUATRE COTTAGES DOUBLES.

Nos 2224-26 rue Calliope, entre les rues Liberté et Howard.

Nos 618-20 rue Howard, entre les rues Poydras et Lafayette.

Nos 2500-02 rue Thalie, à l'encoignure de la rue Freret et

Nos 1409-11 rue Freret, à l'encoignure de la rue Thalie.

Nos 1017-19 rue S. Robertson, entre les rues Euphrosine et Calliope.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 7 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, lu et rendu en Cour ouverte le 21 avril 1904, et signé en Cour ouverte le 27 avril 1904, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Howard, Ulie et Liberté, désigné par le No 8, sur un plan de C. A. Hedin, daté le 24 avril 1850 et déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville, le dit lot mesurant d'après ledit plan 30 6" de façade à la rue Calliope sur une profondeur de 159' 6" 2" entre lignes parallèles, étant le même acquis par Benjamin Graham Sr. par achat de Mlle Helen R. Giles, d'après l'acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, daté le 23 décembre 1899 et enregistré dans le livre du bureau des transferts 178 folio 101.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Liberté et Howard, désignés comme lots Nos 9 et 10; le lot No 9 d'après un plan fait par C. F. Zimple, voyer, daté le 6 septembre 1834, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire, comme plan No 42 mesurant 27' 3" 5" de face à la rue Howard sur une profondeur de 107' 10" entre lignes parallèles, et le lot No 10 d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 22 avril 1844, déposé comme plan No 101 des minutes dudit F. Grima, ancien notaire mesurant 27' 3" 5" de face à la rue Howard sur 107' 6" 6" de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Benjamin Graham, Sr, par achat de Santo Oteri et Salomon Reinach, par acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, date le 12 février 1897, et enregistré dans le livre des transferts 164, folio 326.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Freret et Locust, désigné par le No 12 sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 18 mai 1855 et déposé en l'étude de Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesurant 31' 7" 7" de face à la rue Thalie sur 100' de profondeur entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Thalie et Freret; étant la propriété acquise par Benjamin Graham, Sr., par achat de la succession de Wilhelmina Justus, par acte passé pardevant Frank Zengel, notaire, daté le 23 juillet 1896, et enregistré dans le livre des transferts 169, folio 704.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les dépendances, droits voies, privilèges, etc., situé dans le premier district de cette ville, désigné par le No 16, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Euphrosine, Solis, et Locust et Mauhazel, ou Magnolia. Le dit lot mesurant 229 pieds de face à la rue Solis ou Locust, sur 126' 7" 2" de profondeur, le tout conformément avec un plan annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, daté le 19 avril 1851 étant la même propriété acquise par Benjamin Graham, Sr, par achat de la succession de Henry Fassmann, par acte passé pardevant R. J. Kerr, notaire, le 18me jour de septembre 1871 et enregistré dans le livre des transferts 109 folio 247.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de un et deux ans, avec les clauses usuelles de sécurité, liens etc., les billets portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date jusqu'à la maturité ou paiement de la vente, devant être passés pardevant Wm Ardill, notaire, aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

Hermann Michel, Benjamin R. Ory, avocats.

1er mai—18 15 22 29—juin 5 7

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,

Connue comme maison double Nos 1123 et 1125 rue Touro (anciennement Union).

Contenant 4 chambres de chaque côté, ensemble avec bâtisse dans le fond contenant 2 chambres de chaque côté. Le terrain mesurant 30x120.

Clémence Malihes, veuve de Pierre Balas vs Lawson F. Garic.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73.182—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 26 mai 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro [anciennement Union], St Claude [anciennement Bons Enfants], Marais [anciennement Morales] et Française, ledit lot de terre faisant partie du lot No 206 de l'ilet No 19, du nouveau faubourg Marigny et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Touro [anciennement Union] sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Robert Legier & W. L. Gleason, avocats pour le poursuivant.

22 av—22 29—mai 6 13 20 26

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Productives et Augmentant en Valeurs,

SUR LES

Rues Carondelet, Philip et Brainard,

COMPRENANT

Cottage Simple à Deux Etages, Cottage Double à Deux Etages et Lots à Bâtir.

Une des meilleure situations pour demeure ou placement.

Succession de Mme Maria C. Jennings.

No. 72 700—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 26 mai, 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 avril, 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la ci-après décrite propriété, à savoir:

1° La confortable résidence en bois à deux étages No 2263 rue Carondelet à l'encoignure N. O de la rue Philip sur un vaste terrain dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Philip, Brainard et Jackson. Elle a une barrière en fer sur la façade, est retirée de la banquette et contenant dix chambres etc.

Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'ilet No 243, borné comme il est dit ci-dessus, désigné par la lettre A, sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 9 mars, 1904, et d'après lequel le dit lot mesurant 52 pieds, 3 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et façade sur la rue Philip de 128 pieds, 7 pouces et 2 lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson de 127 pieds, 7 pouces et 2 lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de 42 pieds et 7 pouces. Il est composé de tout le lot No 6 sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté le 23 janvier, 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, pour référence et partie du lot No 13 sur le plan par L. Surgi, voyer, daté le 2 mars, 1844, annexé à un acte pardevant Jules Messy, ancien notaire, daté le 27 mars, 1844, et partie du lot No 6, sur un plan par L. Surgi, daté le 2 mars, 1844 ci-dessus référé et partie du lot No 5 sur un plan par C. A. Hedin, daté le 23 janvier, 1849, ci-dessus référé. Le terrain est tracé en jardin et pelouse. La maison est fraiche et confortable, et dans un voisinage désirable.

2° Un certain lot de terre dans l'ilet No 243, dans le quatrième dirtrict de cette ville, borné par les rues Carondelet, Brainard, Philip et Jackson. Il est désigné par la lettre B, sur le susdit plan ou devis par C. Uncas Lewis, d'après lequel le dit lot mesurant 28 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds, 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, et une largeur sur la ligne du fond de 28 pieds, commençant à une distance de 52 pieds, 3 pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Philip. Le dit lot est composé de la plus grande partie du lot No 5 sur le susdit plan de C. A. Hedin, et d'une petite partie du lot No 4 sur un devis d'arpentage fait par W. T. Thompson, député voyer de ville, daté le 7 janvier 1857, annexé pour référence à un acte pardevant E. Barnett, ancien notaire, le 26 février 1857, et une partie du lot No 6 sur le susdit plan par L. Surgi. Il y a une barrière en fer sur la façade. C'est un site de choix à bâtir.

3° La commode et productive résidence double en bois à deux étages Nos 2253 et 2255 rue Carondelet, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Brainard, Philip et Jackson, retirée de la banquette, sous une barrière en fer, contenant de chaque côté galeries sur la façade et dans le fond vestibules, 10 chambres, chambre à bain, hangar, citerne, etc. Le terrain est composé de deux lots dans l'ilet No 243, borné sur le susdit et est décrit comme un certain lot désigné par la lettre C sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel ledit lot commence à une distance de 80 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Philip, et mesurant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Il est composé de tout le lot No 4 sur le susdit plan par W. T. Thompson et partie du lot No 6 sur le susdit plan par L. Surgi. Ceci est un placement supérieur dans un excellent voisinage. Pour résidence, aucune meilleure ne peut être trouvée. Aussi sûre, productive et augmentant en valeur que l'on puisse désirer. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $780 par an.

4° Un certain lot de terre dans l'ilet No 243 dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, désigné par la lettre D sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue Brainard sur 117 pieds 10 pouces de profondeur et façade à la rue Philip, 117 pieds, 8 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson et une largeur sur la ligne du fond de 36 pieds 2 pouces. Il est composé de parties des lots originaux Nos 12 et 13 sur le susdit plan par L. Surgi. Dans le fond de ce lot est un cottage double en bois à un étage Nos 1721 et 1725 rue Philip. Sur le devant se trouve amplement de la place pour améliorations additionnelles. Une jolie petite demeure ou placement.

5° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 2258 et 2260 rue Brainard, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 243, dans l'ilet borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, retiré de la banquette, contenant de chaque côté, galerie, 5 chambres, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il mesure 35 pieds 5 pouces de face à la rue Brainard sur 117 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et en largeur sur la ligne du fond de 35 pieds 5 pouces, commençant à une distance de 27 pieds 8 pouces de l'encoignure des rues Brainard et Philip. Il est composé de tout le lot original No 11, partie du lot original No 12 et parties des lots originaux 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Un placement qui paiera et augmentera en valeur. Le lot de terre est d'une largeur extra. Un côté est loué à bail jusqu'au 30 sept. 1904.

6° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, désigné par la lettre F sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 63 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds, 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds, 8 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds, 10 pouces et 2 lignes. Il est composé de partie des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi.

7° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre G sur ledit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 90 pieds 11 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip, et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur ledit plan par L. Surgi.

8° Un certain lot de terre dans l'ilet No 243 dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, désigné par la lettre H, sur le susdit plan par C. Uncas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 118 pieds 9 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 3 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Les améliorations sur ce lot sont d'une bâtisse double en bois à deux étages Nos 2242 et 2244 rue Brainard contenant 4 chambres. La bâtisse est dans le fond du lot donnant amplement d'espace sur la façade pour des améliorations additionnelles. Les trois dernières lots de terre ci-dessus décrits sont de bons sites à bâtir dans un voisinage tranquille, respectable et agréablement amélioré.

9° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 2238 et 2240 rue Brainard, sur un vaste lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, retiré du trottoir, contenant de chaque côté galerie, 5 chambres, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre I sur le susdit plan par C. Uncas Lewis d'après lequel il commence à une distance de 146 pieds 7 pouces 7 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant comme suit, à savoir: 35 pieds 5 pouces de façade à la rue Brainard sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Philip, le développement du lot H, de 117 pieds, 8 pouces, 2 lignes auquel point ledit lot a une largeur sur une ligne courant à angle droit vers la rue Jackson de 5 pieds 5 pouces et duquel point il a une autre profondeur de 30 pieds sur une ligne courant parallèlement avec la rue Jackson à la ligne du fond laquelle a une largeur de 30 pieds et a une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson de 147 pieds 8 pouces 2 lignes. Il est composé des parties des lots originaux Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Un placement sûr productif et qui augmente de valeur. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont sur ou près des différentes lignes de chars urbains, près des églises, écoles et marchés et à une distance très courte du centre commercial. Les cottages sont des placements desirables qui se paieront eux mêmes de leurs revenus. Le propriétaire peut habiter le côté qu'il désire et louer l'autre. Les lots à bâtir sont d'attrayants sites pour y bâtir des résidences. La propriété de la rue Carondelet est excellente voit pour résidence ou placement. De plus amples informations concernant les baux et loyers seront annoncées à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en paiements égaux pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt, payable annuellement, au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

Bernard Titche
Dimitri Spire & Hart, avocats.

24 av—24 —mai 1 8 15 22 26

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

160 acres de terre dans la paroisse St Tammany—Mardi le 10 mai 1904 à midi—Succession d'Auguste Zenner.—No 72 943—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido près de la rue Carondelet, MARDI, le 10 mai 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre rendu et signé le 8 avril 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Quatre-vingts et 80/100 acres de terre situés dans la paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, situés dans la moitié Sud du quartier Sud-Est de la section trente quatre, comté huit, rangée quatorze Est de Ste Hélène District Méridien de la Louisiane.

2° Quatre-vingt acres de terre situés dans ladite paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, contigus à la propriété ci dessus décrite, aussi située dans la moitié sud du quartier sud ouest de la section trente quatre comté huit, range quatorze, est du district Greenberg. Lesdits quatre vingt acres formant partie d'une grande étendue de terre connue comme l'étendue Pierre T. Robert. Ensemble avec tous les droits, voies avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant H. Garland Dupré notaire. 20 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE,
Encanteur,
806 rue Perdido.

J. C. Henriques, Esq., avocat.

10 avril—10 17 24—mai 3 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Une moitié d'intérêt indivise dans deux certains lots de terre

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Coin des rues Milan et Camp.

Succession de Mme Althea T. Draughon

No 1366, Quinzième Cour de District Judiciaire, Etat de la Louisiane, Paroisse de Calcasieu.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido près de la rue Carondelet, JEUDI, le 2 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en vertu d'un ordre de l'Honorable la 15me Cour de District Judiciaire dans et pour le dit Etat de la Louisiane et Paroisse de Calcasieu, daté le 20me jour d'avril A. D. 1904, je procéderai de vendre à l'enchère publique, une demie d'intérêt indivise dans et à la ci-après décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui y appartiennent ou en dépendant, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'ilet borné par les rues Milan, Camp, Magnolia et Marengo, désignés comme lots Nos neuf et dix. Le lot No neuf mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No dix est contigu au dit lot No neuf et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur.

Termes et conditions—Comptant; l'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, No 806 rue Perdido.

R. P. Williams, Bernard Titche, avocats.

1er mai—1 8 15 22 29—juin 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple, 1918 rue Deuxième,

Entre les rues Remparts et Dryades.

JEUDI, le 2 juin 1904.

Succession de Mme Vve Patrick Bannon.

No 72 837—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près Carondelet, JEUDI, le 2 juin 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances à cela y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et S. Remparts, et désigné par le numéro vingt cinq sur un plan par A. G. Blanchard, député voyer, le 20 mai 1853, et déposé en l'étude de W. H. Peters, alors un notaire, pour référence lequel dit lot mesurant en mesure américaine 24 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent douze pieds, 8 pouces.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en un an avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente. L'acquéreur devant payer les taxes pour 1904 et l'acte de vente pardevant Robert P. Upton notaire, conserver la propriété assurée, la police devant être tenue comme collatérale pour garantir la portion de crédit du prix et n'importe quel autres dispositions de sécurité usuelles et coutumières devant être renfermées dans l'acte.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, No 806 rue Perdido.

Cunningham & Cunningham, avocats.

1er mai—1 8 15 22 29—juin 1 2

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

une ligne courant à angle droit vers la rue Jackson de 5 pieds 5 pouces et duquel point il a une autre profondeur de 30 pieds sur une ligne courant parallèlement avec la rue Jackson à la ligne du fond laquelle a une largeur de 30 pieds et a une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson de 147 pieds 8 pouces 2 lignes. Il est composé des parties des lots originaux Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi. Un placement sûr productif et qui augmente de valeur. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont sur ou près des différentes lignes de chars urbains, près des églises, écoles et marchés et à une distance très courte du centre commercial. Les cottages sont des placements desirables qui se paieront eux mêmes de leurs revenus. Le propriétaire peut habiter le côté qu'il désire et louer l'autre. Les lots à bâtir sont d'attrayants sites pour y bâtir des résidences. La propriété de la rue Carondelet est excellente voit pour résidence ou placement. De plus amples informations concernant les baux et loyers seront annoncées à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en paiements égaux pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt, payable annuellement, au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

Bernard Titche
Dimitri Spire & Hart, avocats.

24 av—24 —mai 1 8 15 22 26

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

160 acres de terre dans la paroisse St Tammany—Mardi le 10 mai 1904 à midi—Succession d'Auguste Zenner.—No 72 943—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido près de la rue Carondelet, MARDI, le 10 mai 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre rendu et signé le 8 avril 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Quatre-vingts et 80/100 acres de terre situés dans la paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, situés dans la moitié Sud du quartier Sud-Est de la section trente quatre, comté huit, rangée quatorze Est de Ste Hélène District Méridien de la Louisiane.

2° Quatre-vingt acres de terre situés dans ladite paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, contigus à la propriété ci dessus décrite, aussi située dans la moitié sud du quartier sud ouest de la section trente quatre comté huit, range quatorze, est du district Greenberg. Lesdits quatre vingt acres formant partie d'une grande étendue de terre connue comme l'étendue Pierre T. Robert. Ensemble avec tous les droits, voies avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant H. Garland Dupré notaire. 20 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE,
Encanteur,
806 rue Perdido.

J. C. Henriques, Esq., avocat.

10 avril—10 17 24—mai 3 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Une moitié d'intérêt indivise dans deux certains lots de terre

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Coin des rues Milan et Camp.

Succession de Mme Althea T. Draughon

No 1366, Quinzième Cour de District Judiciaire, Etat de la Louisiane, Paroisse de Calcasieu.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido près de la rue Carondelet, JEUDI, le 2 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en vertu d'un ordre de l'Honorable la 15me Cour de District Judiciaire dans et pour le dit Etat de la Louisiane et Paroisse de Calcasieu, daté le 20me jour d'avril A. D. 1904, je procéderai de vendre à l'enchère publique, une demie d'intérêt indivise dans et à la ci-après décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui y appartiennent ou en dépendant, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'ilet borné par les rues Milan, Camp, Magnolia et Marengo, désignés comme lots Nos neuf et dix. Le lot No neuf mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No dix est contigu au dit lot No neuf et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur.

Termes et conditions—Comptant; l'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, No 806 rue Perdido.

R. P. Williams, Bernard Titche, avocats.

1er mai—1 8 15 22 29—juin 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple, 1918 rue Deuxième,

Entre les rues Remparts et Dryades.

JEUDI, le 2 juin 1904.

Succession de Mme Vve Patrick Bannon.

No 72 837—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près Carondelet, JEUDI, le 2 juin 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances à cela y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les